

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2016

 20 h 30 salle de la mairie
convocations en date du 17 février 2016
présidence de Monsieur Samuel BOUREILLE

affichage en date du 26 février 2016

étaient présents,

Monsieur Samuel BOUREILLE, Maire,
 Madame Régine LEBRUN, Monsieur Jean-Jacques LE FOLL, Monsieur Michel VINCENT, adjoints,
 Madame Catherine TROGNON, Monsieur Fabrice BONNAMY, Monsieur Jean-Claude DELUCIEN,
 Madame Christine DE OLIVEIRA, Madame Béatrice LE BRUN, Madame Caroline PORTIER, Monsieur
 Pascal PÉNIÉ, Madame Marie-Angèle LAMBERT, Monsieur Guillaume BEDU, **Formant la majorité des
 membres en exercice**

Absents :

Madame Catherine SMITTARELLO, excusée, a donné pouvoir à Madame Régine LEBRUN
 Madame Monique BECKER, excusée, a donné pouvoir à Madame Marie-Angèle LAMBERT
 Monsieur Sébastien LAVANCIER, excusé, a donné pouvoir à Monsieur Guillaume BEDU
 Monsieur Pascal SARLIN, excusé,
 Monsieur Guy THOREZ, Madame Christine ROYANT

secrétaire de séance : Madame Régine LEBRUN est élue secrétaire de séance

 Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.
 Le compte-rendu de la séance précédente est adopté sans observation.

**délibération n° 2016-01-01- FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL-
 enveloppe 1- demande de subvention**

LE CONSEIL, à l'unanimité,

Vu l'article 159 de la loi de finances n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 qui crée, pour l'année 2016
 uniquement, une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements
 publics à fiscalité propre (EPCI),

Vu la circulaire de Monsieur le Sous-Préfet de Mantes-La-Jolie en date du 12 février 2016 détaillant les
 modalités de dépôt de subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local précité,

Considérant l'effort considérable réalisé en cinq ans par la commune de Follainville-Dennemont en matière
 de construction de logements sociaux,

Considérant les investissements très importants réalisés par la commune de Follainville-Dennemont dans le
 cadre de ces constructions,

Considérant les investissements conséquents restant à réaliser pour permettre un bon accueil de cette nouvelle
 population,

Sollicite la subvention la plus élevée possible au titre du fonds de soutien à l'investissement local-enveloppe 1
 programme 2016, pour réaliser les opérations suivantes :

action 1	acquisition d'un local commercial de 200 m2	213.000,00 € HT
action 2	aménagement d'un local multiservices	395.000,00 € HT
action 3	création d'une halle	375.000,00 € HT
action 4	aménagement d'une aire de stationnement derrière la salle polyvalente	260.560,00 € HT
action 5	accès au centre village en venant de Saint Martin La Garenne	86.070,00 € HT
action 6	acquisition du terrain contigu à la chapelle	138.700,00 € HT
action 7	aménagement d'une aire de stationnement mise en valeur, accessibilité de la chapelle	55.000,00 € HT

soit un montant total HT de 1.523.330,00 €

En fixe comme suit le plan de financement prévisionnel

coût total HT des projets	1.523.330,00 €
TVA	276.926,00 €
total TTC	1.800.256,00 €

subvention espérée au titre du fonds SIPL	1.218.664,00 €
autofinancement communal	304.660,00 €
prêt relais pour financer la TVA	276.926,00 €

En fixe comme suit l'échéancier prévisionnel :

action 1	acquisition d'un local commercial de 200 m2 acquisition fin mai 2016
action 2	aménagement d'un local multiservices agencement octobre-novembre 2016 pour une ouverture début décembre
action 3	création d'une halle fin mai 2016, désignation d'un maître d'œuvre fin octobre attribution des marchés fin mars 2017 livraison halle pour 1 ^{er} marché en avril 2017
action 4 et action 5	aménagement d'une aire de stationnement derrière la salle polyvalente accès au centre village en venant de Saint Martin La Garenne les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux ont déjà été attribués dans le cadre de marchés à bons de commande et/ou à tranches conditionnelles début des travaux juin 2016-livraison octobre 2016
action 6 et action 7	acquisition du terrain contigu à la chapelle acquisition fin juin aménagement d'une aire de stationnement, mise en valeur, accessibilité de la chapelle début des travaux septembre 2016 pour une livraison en décembre 2016

Approuve le dossier de demande de subvention élaboré par Monsieur le Maire, tel qu'annexé à la présente délibération,

S'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier de demande de subvention déposé au titre du fonds SIPL ne soit déclaré ou réputé complet.

délibération n° 2016-01-02 – AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET COMMUNAL 2016

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux en cours et à engager au premier trimestre 2016 sur la commune de Follainville-Dennemont,
LE CONSEIL, à l'unanimité,

Approuve la proposition qui lui a été soumise et décide, en conséquence, d'autoriser l'engagement des crédits suivants avant le vote du budget 2016 :

opération	crédits ouverts en 2015	25 %
	dépenses	
54 DEVELOPPEMENT		
URBAIN CDOR	836.940,00	209.235,00
61 LES BERBIETTES	778.444,00	194.611,00
64 LES SEMISTIÈRES	813.682,00	203.421,00

délibération n° 2016-01-03 -CHANTIER DE JEUNES RECONDUCTION JUILLET 2016

LE CONSEIL, à l'unanimité

Décide de reconduire l'organisation d'un chantier de jeunes à l'été 2015, ouvert aux jeunes de la commune âgés de 16 à 18 ans **du lundi 11 juillet 2016 au vendredi 29 juillet 2016 inclus,**

Fixe le nombre maximum de stagiaires à 10 dont 7 inscrits sur l'an dernier qui n'avaient pu être retenus, faute de place,

Dit que ces stagiaires seront recrutés pour la période précitée, pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures. Ils seront rémunérés sur la base du SMIC, sur laquelle sera pratiqué un abattement de 10 % (stagiaires ayant moins de dix-huit ans),

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération,

S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2016.

Monsieur le Maire remercie vivement les encadrants bénévoles, car sans eux ce chantier ne pourrait perdurer.

Délibérations n° 2016-01-04 et 2016-01-05- CLASSE DE DECOUVERTE 2016

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 21 mai 2014 décidant de renouveler les classes de découvertes pour la durée du mandat municipal 2014/2020. Ce séjour concerne en alternance,

- une année, les classes CM1 et CM2 de l'école Le Petit Prince de Follainville,

- l'année suivante les classes CM1 et CM2 de l'école Ferdinand Buisson et uniquement ces classes, quelque soit la répartition des différents niveaux par classe. Le coût maximum du séjour étant fixé à 550 € par enfant.

En 2016, c'est l'école Ferdinand Buisson qui est concernée par ce séjour.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le séjour choisi par Monsieur le directeur de l'école Ferdinand Buisson. Il s'agit de la proposition émanant du Domaine de Fohet, BP1 79 63150 LA BOURBOULE, pour un séjour du lundi 13 juin 2016 au vendredi 17 juin 2016 pour un prix de revient global de 14.247 € pour 37 enfants soit un coût par enfant et par séjour de 385,05 €,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur cette proposition.

LE CONSEIL, à l'unanimité,

Vu sa délibération n° 2014-04-004 en date du 21 mai 2014 décidant de renouveler les classes de découvertes pour la durée du mandat municipal 2014/2020,

Vu la proposition précitée émanant du Domaine de Fohet, BP1 79 63150 LA BOURBOULE, pour un séjour du lundi 13 juin 2016 au vendredi 17 juin 2016 pour un prix de revient global de 14.247 € pour 37 enfants soit un coût par enfant et par séjour de 385,05 €,

Considérant que cette proposition, choisie par le directeur de l'école Ferdinand Buisson, remplit les conditions fixées par le conseil municipal dans sa délibération précitée du 21 mai 2014,

Accepte la proposition précitée du Domaine de Fohet, BP1 79 63150 LA BOURBOULE, pour un séjour du lundi 13 juin 2016 au vendredi 17 juin 2016 pour un prix de revient global de 14.247 € pour 37 enfants soit un coût par enfant et par séjour de 385,05 €,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir pour ce séjour avec la SARL Domaine de Fohet, BP1 79 63150 LA BOURBOULE, représentée par son gérant, Monsieur Jean-Jacques CHEVALIER, **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2016.

fixe le barème des participations qui seront versées par les familles, en fonction de leur quotient familial, sauf familles extra-muros, pour le séjour de leur (s) enfant(s) en classes de découverte.

délibération n° 2016-01-06-modification du tableau des effectifs communaux

LE CONSEIL, à l'unanimité,

Décide de modifier comme suit le tableau des effectifs communaux

- suppression d'un poste d'adjoint administratif de deuxième classe à temps complet
- création d'un poste d'adjoint administratif de première classe à temps complet

délibération n° 2016-01-07- acquisition parcelle cadastrée section AH n°114

LE CONSEIL, à l'unanimité,

Décide l'acquisition de la parcelle sise à Follainville-Dennemont, rue Jean Jaurès ; cadastrée section H n° 114 pour une superficie de 730 m2 appartenant à la SCI Les Berbiettes au prix fixé par les services de France Domaines dans leur estimation du 06 janvier 2015, soit cent trente-huit mille sept cents euros,

Dit que la commune prendra en charge les frais annexes à cette transaction (frais de notaire, service des Hypothèques etc...)

Sollicite pour cette acquisition les subventions les plus élevées possible notamment au titre du fonds de soutien à l'investissement public local – enveloppe 1-année 2016,

Autorise Monsieur le Maire ou la personne le représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette transaction,

S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2016

délibération n° 2016-01-08- acquisition d'un véhicule communal électrique et d'un vélo électrique

LE CONSEIL,

à l'unanimité,

Décide l'acquisition d'un véhicule électrique RENAULT de type Zoé LIFE TYPE 2 VP/VN,

Accepte le devis précité, établi par la société RENAULT Mantes –RENAULT RETAIL GROUP pour un tel véhicule, devis s'élevant à 7.498,59 € HT soit 10.997, 76 € TTC après application des bonus écologie.

Charge Monsieur le Maire ou Monsieur Michel VINCENT de passer commande de ce véhicule,

Décide l'acquisition d'un vélo électrique,

Charge Monsieur le Maire et Monsieur Michel VINCENT de contacter les services de la Communauté Urbaine GPSO pour réaliser cette acquisition

Crédits prévus au budget communal opération 31.

**Délibération n° 2016-01-09 – RECONSTRUCTION DU MUR DU CIMETIERE DE DENNEMONT-
lancement des travaux**

LE CONSEIL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu sa délibération en date du 14 avril 2015, décidant de réaliser des travaux de reconstruction du mur du cimetière de Dennemont en pierres de pays et sollicitant une subvention auprès du Parc naturel régional du Vexin français pour ces travaux,

Vu la convention d'attribution d'une aide financière signée le 31 juillet 2015 entre le Parc naturel régional du Vexin français et la commune de Follainville-Dennemont pour ces travaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 visée par la sous-préfecture de Mantes-La-Jolie le 28 avril 2014, par laquelle l'assemblée délibérante a délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de ses attributions, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son point n° 4 « *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

à l'unanimité,

Décide de lancer les travaux de reconstruction du mur du cimetière de Dennemont en pierres de pays,

Adopte le projet établi pour ces travaux par le cabinet BTA, dans le cadre de la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage qui lui a été confiée par la commune de Follainville-Dennemont,

Précise que des crédits ont été prévus pour ces travaux au budget communal 2015 et s'engage, si nécessaire, à inscrire des crédits supplémentaires au budget communal 2016,

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le conseil municipal il va lancer une mise en concurrence pour la réalisation desdits travaux, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, et, à l'issue de cette mise en concurrence, il passera la commande auprès de l'entreprise la mieux-disante.

**délibération n°2016-01-10- PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS- adoption des
modifications simplifiées des statuts**

LE CONSEIL, à l'unanimité,

Où l'exposé de Madame Régine LEBRUN,

Vu le Code Général des Collectivités locales,

Vu le projet de statuts modifiés du Parc Naturel régional du Vexin français adopté par le comité du Syndicat mixte d'Aménagement et de gestion du parc naturel régional du Vexin français au cours de sa réunion du 09 novembre 2015,

Emet un avis favorable aux modifications présentées, telles qu'elles figurent dans le projet annexé à la présente délibération.

**délibération n°2016-01-11- SOCIETE LAFARGE GRANULATS France-Autorisation d'exploiter à
Saint Martin la Garenne**

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 avril 2015 au 30 mai 2015 en mairie de Saint Martin La Garenne, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par arrêté n°36216 du 07 décembre 2015, Monsieur le Préfet des Yvelines a autorisé la société LAFARGE GRANULATS France à exploiter une carrière de sables et graviers sise au lieudit « Les bretelles » sur une superficie de 31 ha 91 a et 46 ca du territoire de la commune de Saint Martin La Garenne.

L'intégralité de cet arrêté est consultable en mairie.

LE CONSEIL prend acte de cet arrêté d'autorisation.

En l'absence de public, la séance est levée à 21 heures 50

Pour extrait conforme,
en mairie le 26 février 2016

Le Maire,

Samuel BOUREILLE

